



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20813
28 août 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE EN DATE DU 24 AOUT 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LES REPRESENTANTS DE
L'ARGENTINE, DU BRESIL, DE LA COLOMBIE, DU MEXIQUE, DU PEROU,
DE L'URUGUAY ET DU VENEZUELA

Nous avons l'honneur de vous faire tenir le texte de la Déclaration des pays
membres du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique, en
date du 21 août 1989, sur la situation qui prévaut dans la République du Panama.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente note et de la déclaration comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Argentine auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Jorge A. VASQUEZ

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim de la Mission
permanente du Brésil auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Alvaro de ALENCAR

Le Ministre plénipotentiaire,

Représentant suppléant de la Colombie auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Luis G. GRILLO

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Mexique auprès
de l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Jorge MONTAÑO

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Pérou auprès
de l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Ricardo V. LUNA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Uruguay auprès
de l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Felipe H. PAOLILLO

La Ministre conseillère,

Chargée d'affaires par intérim de la Mission
permanente du Venezuela auprès de
l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Adriana PULIDO

ANNEXE

Déclaration des pays membres du Dispositif permanent
de consultation et de concertation politique, en date
du 21 août 1989, sur la situation qui prévaut dans la
République du Panama

Les pays membres du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique, l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Mexique, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela, devant les événements qui se sont récemment produits au Panama et comme suite à la démarche qu'a accomplie la mission désignée par la Réunion de consultation de l'Organisation des Etats américains (OEA), considèrent qu'il est nécessaire de faire connaître ce qui suit :

1. Ils réaffirment que pour trouver une solution à la crise panaméenne, il faut veiller à l'observation des principes démocratiques et au libre exercice de la souveraineté et de l'autodétermination du peuple panaméen.
2. Ils rappellent que les élections sont le seul moyen approprié de résoudre cette crise, de trouver un terrain d'entente entre Panaméens et d'éviter des mesures unilatérales qui, au cas où elles seraient adoptées, porteraient gravement atteinte à la coexistence dans l'hémisphère occidental.
3. Dans ce contexte, ils exhortent vivement les participants au dialogue et les engagent, avec l'appui que ces derniers ont eux-mêmes sollicité de la mission de l'OEA, à ne ménager aucun effort pour parvenir à des solutions réalistes et viables, selon des modalités qui respectent les délais fixés par la constitution panaméenne pour le transfert du pouvoir.
4. Ils expriment leur gratitude à la mission de l'OEA pour les démarches courageuses qu'elle a entreprises dans l'accomplissement du mandat qui lui avait été confié, et lui réitèrent leur ferme appui, à cette étape de ses efforts, tout en manifestant leur espoir que la Réunion de consultation prévue pour le 23 août pourra prendre connaissance d'un rapport qui reflète les résultats positifs qu'exige une solution de la crise.
